

EMPRISES ROUTIÈRES

Que votre propriété soit située le long d'une route soumise à l'entretien du Ministère des Transports ou à l'entretien de la municipalité, chaque entrée privée se situe à l'intérieur d'une emprise routière. Toute construction d'un nouvel accès ou modification d'un accès existant exige, au préalable, l'obtention d'une autorisation auprès du Ministère des Transports ou de la municipalité, afin qu'il soit aménagé conformément aux critères de sécurité minimums. L'installation de nouvelles boîtes aux lettres dans l'emprise de la route est également assujettie à cette autorisation.

Chaque propriétaire est responsable, dans la mesure du possible, d'aviser la municipalité ou le Ministère des Transports, advenant que le ponceau ou le fossé situé dans l'emprise soit bloqué ou obstrué, afin d'assurer le drainage efficace de la route.

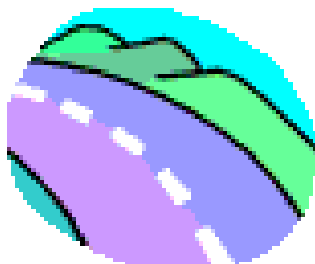
Les activités populaires ou sportives dont le déroulement est prévu en tout ou en partie sur une route du Ministère ou de la municipalité doivent préalablement être autorisées par l'une ou l'autre de ces instances, selon l'endroit où ont lieu ces activités et ce, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

Les articles 304 et 305 du Code de la sécurité routière interdisent à quiconque l'installation de tout panneau d'affichage publicitaire à l'intérieur de l'emprise d'une route du Ministère sans avoir obtenu une autorisation au préalable. De plus, cet affichage est soumis aux deux lois:

- Lois sur la publicité le long des routes;
- Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation.

La municipalité possède aussi sa propre réglementation sur l'affichage permis le long des routes. Pour obtenir des informations relatives à celle-ci, veuillez communiquer avec l'inspecteur en bâtiment.

Toute intervention effectuée à l'intérieur de l'emprise du MTQ ou de la municipalité par un entrepreneur, une compagnie de services publics ou tout autre intervenant doit être précédée de l'émission d'un permis de voirie délivré par le Ministère ou la municipalité, selon l'endroit où se trouve l'intervention.



Dans le cas de travaux effectués en urgence, (ex.: bris d'aqueduc) la municipalité peut exécuter immédiatement les travaux sur une route du Ministère en s'assurant d'installer une signalisation adéquate. Les travaux de construction ou d'installation d'ouvrages se doivent d'être exécutés conformément aux normes du MTQ.

Finalement, toutes ces mesures sont nécessaires afin d'accroître la durée de vie utile des infrastructures routières et d'assurer la sécurité des usagers de la route.

Merci de votre collaboration.

POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE LA ROUTE



Que l'on soit cycliste ou automobiliste, partager la rue demande une attention de tous les instants. Prendre conscience de la présence de l'autre sur la chaussée, c'est le début du partage de la route. Aux Éboulements, nous avons une piste cyclable dans le rang Ste-Catherine et nous invitons fortement les cyclistes à l'emprunter lorsqu'ils circulent dans ce secteur.

Visitez le site <http://www.saaq.gouv.qc.ca/prevention/velo/index.php> pour prendre connaissance d'une foule de conseils de sécurité à l'intention des cyclistes et de conseils de sécurité à l'intention des automobilistes. De plus, pour maximiser votre sécurité à vélo, vous pouvez consulter le Guide de sécurité à vélo qui donne des informations et des trucs pour rendre vos balades à vélo sécuritaires et agréables: les points à vérifier sur le vélo avant le départ, les obligations et les interdictions imposées par le Code de la sécurité routière, le partage de la route, la signalisation et le port du casque. La 6^e édition de ce guide reflète les dernières modifications au Code de la sécurité routière en ce qui concerne les réflecteurs et l'utilisation des voies cyclables. On y trouve aussi des recommandations pour les sorties à vélo avec un enfant.

Les automobilistes sont invités à être patients en présence d'un cycliste et à attendre le moment le plus sécuritaire pour le dépasser. Il est important de laisser un espace d'au moins un mètre et demi entre le véhicule et le cycliste lors d'un dépassement. Les automobilistes doivent aussi prévoir qu'un cycliste peut être obligé de changer de trajectoire pour éviter des obstacles ou pour rouler en dehors de l'accotement. Rappelez-vous qu'un geste courtois incite à une réponse courtoise. De petits gestes mèneront éventuellement à un meilleur partage de la route. *Partager la route est l'affaire de tous* et pour savoir comment, visitez également le site <http://www.partagelaroute.com/>



AVIS PUBLICS D'ENTRÉES EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Linda Gauthier, directrice générale de la municipalité des Éboulements:

QUE LE RÈGLEMENT N°135-12 est entré en vigueur conformément à la loi, le 15 mars 2012. Ce règlement a pour titre :

« Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage N° 117-11 de la municipalité des Éboulements en modifiant le chapitre 12 « Occupation des rives, du littoral et des plaines inondables des lacs et cours d'eau en conformité avec la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du gouvernement du Québec (Décret N°468-2005) et l'annexe 2 « Terminologie » par l'ajout de définitions et de croquis ».

QUE LE RÈGLEMENT N°129-11 est entré en vigueur conformément à la loi, le 12 avril 2012. Ce règlement a pour titre :

«Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de lotissement N° 118-11 de la municipalité des Éboulements, concernant les dispositions sur les superficies et les dimensions minimales des terrains et le tracé de nouvelles rues privées ».

QUE LE RÈGLEMENT N° 137-12 est entré en vigueur conformément à la loi, le 14 juin 2012. Ce règlement a pour titre :

« Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage N° 117-11 de la municipalité des Éboulements, concernant le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis dans la zone A-20 »

Une copie des règlements N°s 135-12, 129-11 et 137-12 sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture ou sur le site Internet de la municipalité au www.leseboulements.com.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS CE 19^e JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DOUZE.

Linda Gauthier
Directrice générale et secrétaire trésorière

APPELS 911

Le Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) opère le centre primaire de traitement des appels 9-1-1. La municipalité des Éboulements a sollicité, au moyen d'une résolution, l'adhésion à ce service sur son territoire.

Dès qu'un appel au service d'incendie est adressé par le biais du 911, tous les officiers et pompiers de la brigade sont alertés au moyen de téléavertisseurs et/ou radios téléphones. Les conducteurs des camions se dirigent vers la caserne pour apporter l'équipement et les pompiers se précipitent vers le lieu de l'intervention. Pendant ce temps, le service 911 peut échanger avec l'officier de garde et recevoir des directives complémentaires, tout en se rendant sur les lieux pour constater la situation. Quel que soit le sinistre, les camions incendie ainsi que la brigade arrivent le plus rapidement possible sur place pour apporter le support nécessaire en cas d'accident ou pour maîtriser un incendie.

Dans le cas d'une demande pour obtenir un permis de brûlage ou un feu de plaisance à ciel ouvert, le numéro à composer est le 418-635-1215. Le service des travaux publics peut être rejoint pour des cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture du bureau, en composant le 418-635-1019.



DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

PETITE LEÇON DE VIE « Papa, pourquoi est-ce que je dois apprendre à lire? » demande ma fille, qui est alors à la maternelle. (...) Pour une des rares fois de ma vie de père, je sais quoi répondre, très exactement. « D'abord, ma grande, il faut apprendre à lire pour être libre. Ce que ça veut dire? Qu'en ce moment, tu dépends de moi. Et des autres. Je peux prendre un de tes livres, en modifier l'histoire, changer les dialogues et travestir la fin, tu ne le sauras jamais. En sachant lire, tu pourras savoir si on te ment. Tu pourras vérifier par toi-même. Tu pourras aussi lire ce que tu veux, pas ce que les autres décident à ta place. Et puis tu ne seras plus jamais seule. Tu auras toujours les livres pour te tenir compagnie, pour te raconter des histoires si tu t'ennuies. Les films à la télé? C'est pas pareil, ma belle. Avec les livres, tu participes. Si je te dis qu'il y a un château, tu imagines le château, tu le construis dans ta tête, tu choisis comment le décorer. Dans un film, le réalisateur te le montre, c'est lui qui décide de tout. Dans le livre, tu fais partie de l'Histoire, tu n'es pas seule: l'auteur, les personnages et toi, vous faites équipe. Les livres sont un peu des amis. » Ma réponse est gratifiée d'un long silence, je sais que j'ai piqué sa curiosité. Quelques semaines plus tard, sans autre forme d'encouragement, elle lira. (...) Dans quelques années, quand elle sera scotchée devant la télé ou l'ordi depuis trop longtemps et que je lui lancerai un bouquin par la tête en l'intimant (sic) d'éteindre la machine, j'aurai sans doute droit à une grimace, suivie d'une question de ma fille. Pourquoi devrais-je lire? Pour ne pas te contenter de survivre, Chose. *Tiré de Pourquoi Lire, un texte de David Desjardins, paru dans l'Actualité de septembre 2011.*

HORAIRE D'ÉTÉ : L'horaire d'été, avec ouverture seulement les dimanches de 13h00 à 15h30, entrera en vigueur le 8 juillet jusqu'au 26 août inclusivement. Pendant tout l'été l'Espace Claude Le Sauter présente une exposition de photos sur les jardins anciens du Québec : un art de vivre d'autrefois.

NOUVEAUTÉS : Nous avons reçu une collection importante des **livres de Passe-Partout**. Faites découvrir à vos enfants et à vos petits enfants ces souvenirs de votre jeunesse. Nous avons aussi acheté le dernier roman de Jeannette Bertrand, **Lit Double**, cette grande dame à l'écriture toujours aussi jeune. Enfin, **La possédée de St-Irénée**, le deuxième tome de la trilogie de Serge Gauthier.

CONNAISSONS NOS BÉNÉVOLES : Qu'arrive-t-il aux livres que nous retirons de notre collection ou à ceux qui nous sont donnés mais que nous possédons déjà? Nous faisons l'impossible pour continuer à les faire vivre car les livres qui ne circulent pas, meurent. Ainsi, certains sont offerts à prix d'aubaine à notre petit magasin. D'autres entreprennent, grâce à Mme Ginette Montreuil, une seconde vie qui peut leur faire faire le tour du monde. Elle les distribue dans les auberges, les gîtes et autres lieux publics de la municipalité, avec cette mention toute spéciale **EMPORTEZ-MOI**. Nous avons appris, parce que nous laissons notre adresse électronique, que certains s'étaient rendus en Europe. En plus du petit magasin et du programme EMPORTEZ-MOI, cette bénévole depuis 5 ans, est membre du C.A. où elle s'occupe des finances, de la comptabilité et des achats.

Philippe Naud, responsable de la bibliothèque.

DÉPLIANTS ET CIRCUITS TOURISTIQUES

La saison estivale nous amène de nombreux visiteurs. Notre municipalité possède de nouveau cette année son guide de séjour intitulé, « Cet été, prenez la clef des champs... » réalisé et conçu par Axe Création, il est disponible dans tous les commerces participants ainsi qu'au bureau municipal.

Le dépliant « La Route du Fleuve » vient tout juste de paraître également. Regroupant Les Éboulements (St-Joseph-de-la-Rive) et St-Irénée, il renferme de nombreuses informations et activités à venir. Une nouveauté intitulée « **Sur les traces de la tortue!** » offre la possibilité de gagner des prix d'une valeur totale de 1500\$. Ce dépliant est une initiative de Tourisme Charlevoix et est disponible dans les kiosques touristiques, les membres participants et au bureau municipal.

Finalement, le comité touristique a mis sur pied un nouveau circuit pédestre à St-Joseph-de-la-Rive intitulé « Promenade des Maraîchers ». D'une longueur de 4 km aller-retour, son point de départ se situe à l'édifice Jean XXIII en se dirigeant jusqu'aux Jardins du Centre. Ce parcours est la suite de la « Promenade des Capitaines » inauguré l'année dernière, lequel débute également à l'édifice Jean XXIII, emprunte la rue de l'Église jusqu'au quai et revient par le chemin des Marguerites. Ces deux trajets sont d'une longueur totale de 8 km aller-retour.

LES PETITES ANNONCES

LE CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS PROCÈDE ACTUELLEMENT À L'EMBALLISSEMENT DE SON LOCAL ET MET EN VENTE LES OBJETS SUIVANTS :

- chaises en bois recouvertes de tissus à 10\$ chacune ou 10 pour 80\$.
- stores verticaux, 72 pouces de hauteur par 92 pouces de largeur à 5\$ chacun.

Ces 2 items sont en très bonne condition. Pour information, contacter Madame Joye Smith au 635-2394.

VOYAGE ORGANISÉ : venez assister au spectacle du Cirque du Soleil « **Amaluna** » jeudi le 16 août 2012 à Québec. Le voyage comprend: l'aller-retour en autobus à partir de St-Hilarion, le dîner au restaurant L'Astral, la visite des Jardins Jeanne-d'Arc, le spectacle « **Amaluna** » en après-midi et finalement, le souper à la Maison Jade. Le retour est prévu tôt en soirée. Coût: 179\$ par personne. Pour information, contacter Madame Joye Smith au 635-2394.

SLA: La Sclérose Latérale Amyotrophique est une maladie neuromusculaire à évolution très rapide dont l'issue est toujours fatale. Les personnes intéressées à remettre un don pour cette cause peuvent le faire tout en profitant d'une exposition de miniatures (maison, étable, bâtiments, voitures d'hiver et d'été, etc.) en se rendant au 25, chemin Cap-aux-Oies. Il est possible de recevoir un reçu d'impôt et obtenir des chandails moyennant un don de 25\$ et plus. C'est une opportunité à ne pas manquer!

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

248, rue du Village
Les Éboulements, Qc
G0A 2M0

Téléphone : 418-489-2988
Télécopie : 418-489-2989
Messagerie :
municipalite@leseboulements.com



Retrouvez-nous sur le
web!

www.leseboulements.com

MAIRE : BERTRAND BOUCHARD
CONSEILLERS : LISE SAVARD
RUTH TREMBLAY
RÉGIS PILOTE
GUY TREMBLAY
LYNE GIRARD
DIANE TREMBLAY

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL: MARDI, 3 juillet 2012
LUNDI, 6 août 2012
MARDI, 4 septembre 2012

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 À 16H45. Le vendredi, de 8h00 à 12h00, fermé en après-midi et ce, pour toute la période estivale.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE: LINDA GAUTHIER
ADJOINTE À LA DIRECTION : DANIELLE TREMBLAY
SUPERVISEUR GÉNÉRAL ET CHEF POMPIER: GRÉGOIRE BOUCHARD
AGENTE DE PROJET ET URBANISME: HÉLÈNE THIVIERGE
INSPECTEUR EN BÂTIMENT: JEAN-PAUL PILOTE

Monsieur Pilote est présent les mardis mercredis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 jusqu'au 11 juillet 2012. Par la suite, il sera présent le jeudi, à la même heure, jusqu'au 23 août 2012.

SERVICE D'URGENCE : 9-1-1
SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) 418-635-1215